

## COMITÉ TECHNIQUE DU 19 MAI 2022

Présidence : Madame Catherine GOURNEY-LECONTE

**Membres CFDT présents : Stéphane MAZURAIS, Sophie LE PIFRE, Alain ANGOT, Isabelle MARAINE, Valérie LAROQUE, Laurent LUCAS, Séverine VILLABESSAIS**

Points à l'ordre du jour	Interventions CFDT	Réponses ou éléments de l'Administration	Si vote
<p><b>Evolutions au sein de la Direction Agriculture et Ressources Marines (avis)</b></p>	<p>Constatant que la DARM ne comporte aucun poste de catégorie C, la <b>CFDT</b> indique que si les métiers des agents de catégorie C ont pu évoluer, ils n'ont pas disparu pour autant. Les activités qui relèvent de la fiche emploi-repères d'assistant administratif et/ou financier (postes C) sont effectués par des gestionnaires administratifs et/ou financiers (postes B), des chargés de projet voire des chefs de service (postes A).</p> <p>La <b>CFDT</b> souhaite donc savoir comment une collectivité soucieuse de sa masse salariale peut se permettre de rémunérer des agents sur des postes de A ou B pour consacrer une partie de leur temps de travail à effectuer des tâches comme le secrétariat ou les opérations en matière de dépenses et de recettes (liquidation, engagements, mandatement). Elle demande donc que la place des postes de catégorie C soit un élément du diagnostic sur l'organisation des services.</p> <p>La <b>CFDT</b> demande également que le référentiel des emplois-repères fasse l'objet d'une communication à l'ensemble des encadrants et que les services RH soient vigilants lors des réorganisations, afin que les postes proposés correspondent à la réalité des tâches à effectuer au regard de ce référentiel et des statuts particuliers des cadres d'emplois des agents.</p>	<p>Concernant la gestion des fonds européens, il s'agit systématiquement de profils de B au minimum.</p> <p>L'ensemble des encadrants dispose du référentiel des emplois-repères car c'est un outil nécessaire à l'évaluation annuelle, notamment pour faire évoluer les fiches de postes.</p> <p>Dans le cadre de la mission de KPMG, des échanges vont avoir lieu sur les missions nécessaires au fonctionnement des directions, services et pôles. L'objectif est de définir un référentiel.</p>	<p><b>CONTRE</b></p>

<b>Evolutions au sein de la Direction Energies Environnements et Développement Durable (avis)</b>	Comme elle l'avait indiqué lors du Comité technique de mai 2021 et comme elle vient de l'évoquer pour la DARM, la <b>CFDT</b> s'étonne que la DEEDD puisse se contenter d'un poste de C.	/	<b>CONTRE</b>
---	--	---	---------------

 **Prochaine réunion du Comité Technique : 27 juin 2022**



cfdt: